



DOSSIER DE CANDIDATURE

9^{ème} SALON INTERNATIONAL

DE L'AQUARELLE de CAUSSADE

Du vendredi 16 février au dimanche 25 février 2024

REGLEMENT DU SALON DE L'AQUARELLE

CALENDRIER :

Consulter le **DOSSIER DE CANDIDATURE** / Renvoyer la fiche et 4 œuvres photographiées, par email ou courrier avant le **31 mai 2023**.

DELIBERATION du Jury et établissement des plannings par les Organisateurs en **Juin 2023**.

REPONSE à votre candidature par email en **juillet 2023**.

(Si la réponse est positive, vous recevrez le dossier de participation)

LE DOSSIER DE PARTICIPATION sera à nous retourner **avant le 10 octobre 2023** afin de réaliser le livret et la publicité.

LA LISTE COMPLETE DES ŒUVRES EXPOSEES sera à remettre **fin janvier 2024** afin de préparer les plaquettes de présentation.

LIEU D'EXPOSITION :

ESPACE BONNAÎS, 12 Rue de la Solidarité – 82300 CAUSSADE

HORAIRES D'OUVERTURE DU SALON :

Tous les jours, de 10h à 18 heures à partir du vendredi 16 février 2024.

VERNISSAGE

Le vernissage aura lieu le **SAMEDI 17 FEVRIER 2024** à 18 heures **en présence des Aquarellistes**.

Votre présence est également souhaitée sur le salon le samedi 17 février après-midi.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce salon s'adresse aux Peintres Aquarellistes Français ou Etrangers.

ŒUVRES

Chaque Artiste pourra exposer 8 œuvres de son choix d'un format environ 60x80cm

Chaque Artiste disposera de 4 panneaux pour exposer ses œuvres.

Dimensions des panneaux : Hauteur : 2.40m – Largeur : 1.20m.

DEPOT DES ŒUVRES ET ACCROCHAGE

Les œuvres devront IMPERATIVEMENT être déposées à l'Espace BONNAÏS le :

MERCREDI 14 FEVRIER 2024 entre 9h et 18h

L'Organisateur se chargera de l'accrochage le Jeudi 15 février 2024.

DECROCHAGE :

Les œuvres resteront exposées jusqu'à la fin du Salon et seront décrochées le :

DIMANCHE 25 FEVRIER à 17H

Par les Artistes ou leurs Représentants.

Il sera impossible de stocker les tableaux avant ou après les dates indiquées ci-dessus.

Merci pour votre compréhension.

LA VENTE DES ŒUVRES EXPOSEES

En cas de vente de tableaux, Aquarelle-en-Quercy se chargera d'emballer à ses frais les tableaux vendus.

L'Association restituera à l'Artiste le montant des ventes de tableaux après **prélèvement de la commission de 15%**, et ce dans la quinzaine qui suit la clôture de la manifestation.

S'il le souhaite, l'Artiste sera libre de remplacer un tableau vendu par un autre, mais l'Association ne stockera pas de tableaux en réserve.

Le droit d'accrochage de 60€ (soixante euros) sera à envoyer avec le dossier de participation si votre candidature est retenue. Il ne sera remboursé qu'en cas de force majeure.

PARTICIPATION AU SALON/vente de livres, cartes, aquarelles non encadrées

Chaque Artiste assurera **au moins une journée de permanence** au Salon sous l'intitulé :

« RENCONTRE AVEC LES ARTISTES »

Cela permettra aux amateurs d'aquarelle de vous rencontrer et il vous sera alors possible de **vendre et dédicacer vos livres, cartes, aquarelles non encadrées sans aucune commission.**

Un espace de vente avec tables sera mis à votre disposition.

L'installation aura lieu entre 9h30 et 10h (avant l'ouverture au public).

L'Association s'engage à annoncer les **« RENCONTRES avec les ARTISTES »**

Votre jour/vos jours de présence sur le Salon sera/seront annoncés au Public,

via : des flyers, le site internet <https://www.aquarelle-en-quercy-caussade-82.com/>

les réseaux sociaux : **facebook**

et le **groupe gmail** de plus de 120 anciens stagiaires amateurs d'aquarelle.

Vous pourrez bien entendu relayer cette information sur vos propres réseaux.

Rencontres avec les Artistes : cocher le ou les jours de présence sur la fiche de candidature :

V16	S17	D18	L19	Ma20	Me21	J22	V23	S24	D25

STAGES ET DEMONSTRATIONS

Si vous souhaitez organiser un stage ou une démonstration, merci de cocher toutes vos dates disponibles afin que nous puissions nous organiser et satisfaire un maximum d'Artistes.

Dans la mesure du possible, nous organiserons une démo à 10h30, une à 14h, une à 16h.

Chaque Artiste se chargera de l'inscription de ses stagiaires et s'engagera à **informer l'Association du nombre de participants début février afin de gérer les salles.**

Le prix et vos coordonnées (email ou autre à votre convenance) seront indiqués au Public sur le site internet de l'Association.

De plus, les DEMOS et RENCONTRES AVEC LES ARTISTES seront, dans la mesure du possible, placées avant le stage.

DEMOS : merci de cocher vos disponibilités sur la fiche de candidature

V16	S17	D18	L19	Ma20	Me21	J22	V23	S24	D25
	Invités d'honneur								Carnettistes

STAGES : merci de cocher vos disponibilités sur la fiche de candidature

V16	S17	D18	L19	Ma20	Me21	J22	V23	S24	D25

JOURNEE DES ENFANTS : « JOUE avec tes PINCEAUX »

Le matin du mercredi 21 février 2024 nous recevrons le Centre Aéré de Caussade.

Un stand sera prévu au fond de la Salle.

Si vous souhaitez initier les jeunes enfants, merci de nous le faire savoir.

ASSURANCE

L'assurance des œuvres n'est pas comprise dans les frais d'inscription. Elle reste à la charge des Artistes. Ces derniers peuvent souscrire une assurance personnelle s'ils le souhaitent. L'Association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des œuvres qui lui sont confiées.

En cas de force majeure, l'Association se réserve le droit d'annuler la manifestation, n'ouvrant droit à aucun dommage et intérêts. Seules les sommes versées au titre de la participation seraient restituées.

DECLARATION

En proposant leur candidature, les Artistes s'engagent à se mettre en conformité fiscalement, (déclaration URSSAF) en cas de vente d'œuvres, livres, etc... au cours du Salon, afin de dégager l'Association « AQUARELLE EN QUERCY » de toute responsabilité dans le cas où ils ne s'y conformeraient pas.

PRECISIONS SUR LES AQUARELLES EXPOSEES

Les aquarelles présentées au Salon pourront être figuratives ou non.

Il n'y a pas de thème imposé.

Les œuvres seront exécutées à l'aquarelle. Les ajouts techniques mixtes, ainsi que les matériaux et les supports innovants pourront être acceptés, mais ils doivent être clairement mentionnés dans le tableau de la fiche de participation à remettre en octobre.

Elles ne devront pas avoir déjà été exposées aux précédents Salons d'Aquarelle de Caussade.

Les œuvres seront originales.

Il ne sera admis ni copies, ni plagiats, travail d'atelier ou de stage. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer les œuvres sujettes à litiges.

Toutes les œuvres exposées sont à vendre : les œuvres « collection privée » ou « réservée » ne seront pas acceptées.

Elles devront porter **au dos : le titre de l'œuvre, le nom et l'adresse de l'Artiste.**

Les tableaux doivent être **encadrés.**

Prévoir une **uniformité dans l'encadrement** et des cadres en bon état.

L'Organisateur sera en droit de refuser un tableau s'il n'est pas correctement encadré ou si le système d'accrochage n'est pas assez solide (pas de pastilles ni pinces).

Chaque Artiste retenu donne son accord à l'Association « Aquarelle en Quercy » et à la Mairie de Caussade (Partenaire du Salon) en ce qui concerne l'utilisation des reproductions numériques de ses œuvres, ainsi que pour tout article de presse le concernant et notamment pour la création du livret du Salon.

**Nous vous remercions de nous renvoyer la fiche de candidature avant le 31 mai 2023
par email (aquarelle.caussade82@gmail.com) ou à l'adresse suivante :
(Sonia Mercadier, 2320 Route de Vignarnaud – 82000 MONTAUBAN)**